



DECISION n°1077468
d'autorisation d'engagement pour la gestion en paiement associé par
l'ASP des aides de l'Agence et de leur cofinancement FEADER Hors
SIGC pour la programmation 2014-2020 dans le cadre du PDR Haute-
Normandie

La directrice générale de l'Agence de l'eau Seine Normandie,

Vu le code de l'environnement notamment son article R. 213-40 ;

Vu la délibération n° CA 12-12 du 18 octobre 2012 du Conseil d'Administration de l'Agence portant approbation du 10ème programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (2013-2018) ;

Vu la délibération n° CA 15-20 du 20 octobre 2015 du Conseil d'Administration de l'Agence portant approbation de la révision du 10ème programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (2013-2018) ;

Vu la délibération n° CA 15-32 du conseil d'administration de l'Agence du 24 novembre 2015 approuvant le modèle de convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement Feader Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 ;

Vu la délibération n° CA 15-33 du conseil d'administration de l'Agence du 24 novembre 2015 approuvant le modèle de décision d'autorisation d'engagement pour la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'Agence et de leur cofinancement Feader Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 ;

Vu la convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement Feader Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 de la région Haute-Normandie signée le 22/12/2015 ;

Vu la délibération n° CA 18-09 du conseil d'administration de l'Agence du 12 janvier 2018 relative à la délégation des attributions du conseil à la Directrice générale ;

DECIDE :

02/18 18/01/2018

Article 1 – OBJET

L'Agence de l'eau Seine-Normandie attribue à l'ASP les autorisations d'engagement suivantes pour le 2nd appel à projet « Agriculture Normande Performante » (mesure 4.1.1) du Programme de Développement Rural Régional 2014-2020 de Haute-Normandie et l'année 2017 :

	Montant attribué par l'Agence			Montant attribué par les autres financeurs (Région, Etat)	Montant FEADER total	Montant d'aide total
	Part cofinancée	Part Top-Up	TOTAL			
Mesure 4.1.1	52 590,20 €	0 €	52 590,20 €	34 330,01 €	86 920,20 €	173 840,41 €
Imprévis 2%	1 052,80 €		1 052,80 €			
TOTAL	53 643 €		53 643 €			

Ces autorisations d'engagement devront être affectées par l'ASP à la gestion des dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN définis à l'Article 2.

Le montant cumulé des autorisations d'engagements attribuées au titre de la convention-cadre visée sont précisés pour rappel en annexe 2.

Article 2 – ATTRIBUTIONS DES AIDES INDIVIDUELLES

Au vu de l'instruction des dossiers individuels réalisée par le GUSI (Guichet Unique des Services Instructeurs) et de la sélection des dossiers opérée en comité régional ad hoc, l'Agence de l'eau Seine-Normandie décide l'attribution des aides pour sa part pour les dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN listés en annexe 1.

Article 3 – MODALITES DE VERSEMENT

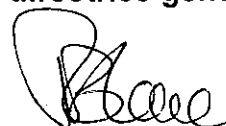
Le versement de la participation de l'Agence s'effectue conformément à l'article 8 de la convention-cadre visée.

Article 4 – DUREE DE VALIDITE

La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature, et à une durée de validité de 5 ans.

Date : le 03/07/2018

La directrice générale



Patricia BLANC

Annexe 1 : liste des dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN

4.1.1 HNO AAP2 ANP /dossiers sélectionnés/ Annexe 3

Dépt	GUSI	NOM BENEFICIAIRE	Intitulé du projet	Montant total prévisionnel investissements	Montant total éligible et retenu après plafonnement	Liste des dépenses éligibles dans le projet	Note globale (critères de sélection)	Taux de subvention	Montant aide Région	Montant aide FEADER / Région	Montant aide Etat	Montant aide FEADER / Etat	Montant aide Agence de l'Eau Seine-Normandie	Montant aide FEADER/AESN	Total contrepartie nationale	Total FEADER	Total Subvention
76	DDTM	EARL DE LA MARE CAILLOT	Achat d'une faneuse et d'un andaineur pour troupeau laitier	10 900,00 €	10 900,00 €		130	40					2 180,00 €	2 180,00 €	2 180,00 €	2 180,00 €	4 360,00 €
27	DDTM	DECRORS Jérôme	Aquisition d'une herse étrée, bineuse, faucheuse conditionneuse à rouleau et aménagement d'un bâtiment d'élevage	78 223,03 €	67 046,03 €	Aquisition d'une herse étrée, une bineuse, une faucheuse conditionneuse à rouleau et aménagement d'un bâtiment d'élevage	120	40	3 544,61 €	3 544,61 €			9 865,00 €	9 864,99 €	13 409,61 €	13 409,60 €	26 819,21 €
76	DDTM	CUMA DES TROIS SOURCES	Achat d'une faneuse, d'un andaineur et d'une remorque auto-chargeuse	76 966,00 €	76 966,00 €		120	40	9 400,00 €	9 400,00 €			5 993,20 €	5 993,20 €	15 393,20 €	15 393,20 €	30 786,40 €
76	DDTM	GAEC AZZOLINO	Achat d'une faucheuse et d'une presse à balles rondes	61 830,00 €	61 830,00 €		115	40	8 706,80 €	8 706,80 €			3 669,20 €	3 669,20 €	12 376,00 €	12 376,00 €	24 752,00 €
27	DDTM	GAEC DE LA FORGE	Achat d'une herse, d'un andaineur, d'un godet, d'un déssaler, d'une bétalière, et d'un couloir de contention mobile	51 057,00 €	34 200,00 €	Achat d'une herse, un andaineur, un godet déssaler et un couloir de contention mobile	110	40	4 640,00 €	4 640,00 €			2 200,00 €	2 200,00 €	6 840,00 €	6 840,00 €	13 680,00 €
76	DDTM	CUMA D'AVANCEAUME	Achat d'une bineuse à betteraves	33 000,00 €	33 000,00 €		105	40					6 600,00 €	6 600,00 €	6 600,00 €	6 600,00 €	13 200,00 €
27	DDTM	GAEC LES EPILAIS	Agrandissement d'un silo à maïs (cote béton sans murs) et acquisition d'un andaineur	31 893,00 €	31 893,00 €	Une dalle béton sans murs pour silos à maïs et un andaineur	100	40	1 878,60 €	1 878,60 €			4 500,00 €	4 500,00 €	6 378,60 €	6 378,60 €	12 757,20 €
76	DDTM	EARL DES TROIS	Achat d'un andaineur (troupeau laitier)	20 244,00 €	16 870,00 €	TVA	100	40					3 374,00 €	3 374,00 €	3 374,00 €	3 374,00 €	6 748,00 €
76	DDTM	EARL SIMON	Achat d'une faneuse, d'une andaineuse, d'une herseuse et d'une étréoleuse distributrice pour enrobage et dalle	28 650,00 €	28 050,00 €		100	40	1 380,00 €	1 380,00 €			4 230,00 €	4 230,00 €	5 610,00 €	5 610,00 €	11 220,00 €
76	DDTM	SCEA LABARRE	Achat d'une déssaleuse patteuse et d'un andaineur	40 900,00 €	40 900,00 €		100	40	4 780,00 €	4 780,00 €			3 400,00 €	3 400,00 €	8 180,00 €	8 180,00 €	16 360,00 €
27	DDTM	CUMA DE CHITRAY	Aquisition d'un andaineur et d'une faneuse	32 894,00 €	32 894,00 €	Un andaineur et une faneuse	95	40					6 578,80 €	6 578,80 €	6 578,80 €	6 578,80 €	13 157,60 €
									1 014 035,55 €				52 930,20 €	1 552 585,55 €	1 552 585,54 €	3 105 171,09 €	
									34 330,01 €	34 330,01 €	0,00 €	0,00 €	52 590,20 €	86 920,21 €	86 920,21 €	173 840,41 €	

Annexe 2 : Montants cumulés des autorisations d'engagements de l'AESN

	Décision n°1067517	Décision n°1060386	Décision n°1037764	Décision n°1058385	Décision n°1062839	Décision n°1071786	Décision n°1074640	Décision n°1074777	Décision n°1075178	Décision n°1077468	Montant cumulé sur la période 2015-2020
Mesure 4.1.1				13 077 €		13 981 €	106 207 €	69 267 €		52 591 €	255 123 €
Mesure 4.1.2		72 274 €		27 850 €		45 017 €					145 987 €
Mesure 8.2			8 670 €		16 850 €						25 520 €
Mesure 4.4	48 087 €								37 963 €		48 087 €
Imprévus (2%)		1 446 €		819 €		1 179 €	2 124 €	1 386 €	760 €	1 052 €	8 766 €
TOTAL	48 087 €	73 720 €	8 670 €	41 746 €	16 850 €	60 177 €	108 331 €	70 653 €	38 723 €	53 643 €	520 600 €